

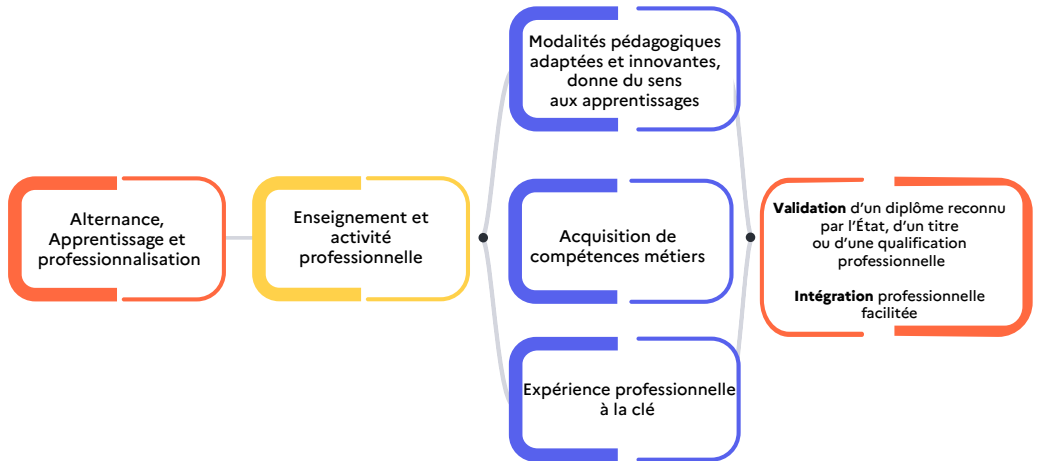


Apprentissage ou professionnalisation :
**L'alternance à l'Université de Lille,
un tremplin vers l'emploi**



L'article L.6316-4II du code du travail reconnaît la qualité de l'établissement d'enseignement supérieur au titre des 4 catégories d'actions concourant au développement des compétences.

L'Université de Lille s'engage vers une alternance de qualité



Dix bonnes raisons de choisir l'alternance

- Se former à un métier tout en préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle
- Acquérir un savoir-faire et un savoir-être professionnels
- Bénéficier d'un accompagnement professionnel et académique
- Développer des compétences très recherchées par les employeurs
- S'adapter plus facilement au monde du travail
- Développer un réseau professionnel solide
- Être salarié d'une entreprise et autonome financièrement
- Bénéficier de la gratuité des droits d'inscription universitaire
- Bénéficier d'autres aides financières
- S'assurer d'une insertion professionnelle rapide

Vos droits

- Un statut de salarié et des avantages
- 5 semaines de congés payés dans l'année, RTT...
- Une couverture sociale (arrêt maladie, maternité/paternité, accidents du travail...)
- Un double accompagnement académique et professionnel

Vos responsabilités

- Respecter le règlement intérieur, les consignes et le matériel dans l'entreprise et au centre de formation
- Respecter la durée hebdomadaire du travail et de formation (35h), ainsi que les horaires qui figurent dans le contrat
- Effectuer les missions confiées par l'employeur
- Être dans l'obligation de se présenter au cours dispensés par son organisme de formation
- Se présenter aux examens

Apprentissage ou contrat de professionnalisation ?

→ Contrat d'apprentissage

- Pour les jeunes de 16 à 29 ans révolus (sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap, sportifs de haut niveau et personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise)
- Sa durée est de 6 mois à 3 ans selon le type de profession et le diplôme visé
- Des contrats signés avec les employeurs du secteur privé ainsi que ceux du secteur public non industriel et commercial (l'État, les collectivités territoriales et hospitalières et leurs établissements administratifs...)
- Propose un double accompagnement à l'apprenti (tuteur universitaire et maître d'apprentissage en entreprise)
- Pour les formations diplômantes ou les titres professionnels enregistrés au RNCP
- Le salaire varie en fonction de l'âge de l'apprenti et l'année d'étude. Il est calculé en fonction du % de SMIC* ou de SMC (Salaire Minimum Conventionnel) pour les apprentis de 21 ans et plus s'il est plus favorable.

Année du contrat	Pourcentage du SMIC selon l'âge			
	- de 18 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1 ^{re} année	27 %	43 %	53 %	100 %
2 ^e année	39 %	51 %	61 %	100 %
3 ^e année	55 %	67 %	78 %	100 %

→ Contrat de professionnalisation


- Pour les jeunes de 16 à 25 ans révolus, les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus et les bénéficiaires des minima sociaux
- Sa durée est de 6 à 36 mois
- Pour les employeurs établis en France et participent au financement de la formation professionnelle
- Pour les formations diplômantes, les titres professionnels enregistrés au RNCP ou une qualification reconnue par les conventions collectives nationales de branches
- Le salaire varie en fonction de l'âge de l'alternant et le niveau du diplôme. Il est calculé en fonction du % de SMIC ou de SMC (Salaire Minimum Conventionnel) s'il est plus favorable.


Année du contrat	Pourcentage du SMIC selon l'âge		
	- de 21 ans	21-25 ans	26 ans et +
Diplôme < bac pro ou diplôme niveau IV	55 %	70 %	100% du SMIC (ou 85 % de SMC)
Diplôme > bac pro, titre ou diplôme de même niveau	65 %	80 %	100% du SMIC (ou 85 % de SMC)

*SMIC BRUT 1^{er} janvier 2024 : 1766,92 €

Nous contacter

03 62 26 87 00
alternance@univ-lille.fr

 Formation continue et alternance, bâtiment B6, rue Élisée Reclus
59655 Villeneuve d'Ascq Cedex

 Quatre cantons - Stade Pierre Mauroy

Plus d'informations :

→ Retrouvez [les offres de formation en alternance](#) de l'université et [le guide de l'alternant](#)

→ [Les aides des apprentis](#)

→ Pour toutes questions : [vos contacts dans les composantes](#)



Siret : 130 029 754 00012 - APE 8542Z - N° de déclaration d'activité : 32 59 11043 59

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Crédit photo : Adobe Stock - Document non contractuel - Mis à jour le 5 février 2024

© Université de Lille, Formation continue et alternance (FCA)

